

: Expertises

Dans les commerces SOV, vous trouvez des experts sérieux et compétents. Leur estimations se fondent sur les directives uniformes et objectives de la SOV. Aussi sont-elles reconnues comme très sérieuses et très fiables, en particulier par les assurances.

La plupart du temps, les expertises sont demandées par les assureurs, par exemple lorsqu'il faut adapter la valeur d'une assurance de ménage à la hausse du coût des tapis (pour les augmentations de valeur, voir torba 2/94). Ou lorsqu'il faut établir la couverture de l'assurance en cas de sinistre (dégâts d'eau, incendie). Dans ce cas on détermine aussi la moins-value provoqué par le dégât. Dans les cas de vol, il est très important de disposer d'une estimation préexistante. S'il y en a pas, elle doit être établie après-coup, avec des réserves quant à l'état de conservation, la qualité etc, sur la base de photos ou de factures. Il est aussi recommandé d'établir une expertise neutre en cas de partage successoral, d'héritage ou en cas de vente à un tiers.

L'expertise détermine la valeur à neuf ou valeur de vente au détail sur la base du marché actuel. Pour les pièces de collection ou très anciennes, les

évaluations ont un caractère indicatif, les prix pouvant facilement varier de plus ou moins 20%. Pour qu'une expertise soit sérieuse et valable, le tapis doit absolument être présenté à l'expert. Elle peut être orale ou écrite. Lorsqu'elle est destinée à un usage juridique (assurance, succession, litige) elle doit être écrite et signée.

Une expertise SOV écrite contient les renseignements suivants: origine (lieu, région, pays), dimensions, matériaux du velours, de la chaîne et de la trame, confection, finesse (noeuds/m²) sauf pour les pièces à caractère nomade, état, âge, valeur, définition du type de valeur (valeur à neuf, valeur actuelle, moins-value due à des accidents). Pour les tapis de plus de Fr.10000.-, il est recommandé de joindre une photo.

Les honoraires se calculent de différentes manières: en % (en général 1% de la valeur) ou d'après le temps passé (Fr. 200.-/heure). Le coût minimum se monte à Fr. 100.- pour une expertise écrite et à Fr. 50.- oralement, pour autant que le tapis soit apporté au magasin SOV. Sinon, il faut compter au minimum Fr. 200.- plus les frais de déplacement. Votre commerçant spécialisé SOV vous renseignera volontiers.